

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 MARS 2021

Compte-rendu affiché le : 15 mars 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture : 15 mars 2021

N° 21-03-09

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 mars 2021

**OBJET :**  
Décisions du Maire –  
Information du Conseil  
municipal

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour  
de la séance : 29

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

**Membres présents à la séance :**

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange  
MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET –  
Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE –  
Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne  
BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY  
– Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène  
BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel  
FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE  
ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI –  
Lydie THOLLOT – André HUBERT – Georges  
DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie  
DESBREE – Romain MONTELMARD.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210311-21-03-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 15/03/2021

Affichage : 15/03/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

**DECISIONS DU MAIRE - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par Monsieur Philippe DENIS du Conseil Municipal par délibération du 16 septembre 2020 :

- Décision n° 2021-12 – Contrat signé avec l'Imprimerie Coopérative des Sucs pour l'impression des « Baldo Mag » et « P'tit Baldo » pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.
- Décision n° 2021/13 – Contrat DEKRA pour l'inspection des aires de jeux pour une durée de trois ans renouvelable une fois. Redevance annuelle de 547.50 € HT.
- Décision n° 2021-14 – Contrat SOCOTEC pour la vérification des installations électriques pour une durée de trois ans. Redevance annuelle 5 680.00 € HT.
- Décision n° 2021-15 – Convention signée avec M. Gilbert BESSON pour l'entretien de la piste de l'aérodrome, d'une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.
- Décision n° 2021-16 – Avenant n° 1 au marché de QUALIT'R – Lot 1 Désamiantage, dans le cadre de l'aménagement de locaux associatifs et archives au Cloître, d'un montant de 19 000.00 € HT, portant le montant du marché à 54 490.00 € HT.
- Décision n° 2021-17 – Avenant n° 1 au marché BET Fluides ETC<sup>2</sup>, dans le cadre de la réalisation d'un espace jeux fumeur au Casino Le Lion Blanc, d'un montant de 960.00 € HT, portant le montant du marché à 7 960.00 € HT.
- Décision n° 2021-18 – Contrat signé avec le Groupement des Laboratoires pour la recherche et dénombrement des légionnelles pour un montant s'élevant à 960.00 € HT.
- Décision n° 2021-19 – Contrat de service informatique SAAS CHANNEL ETAT CIVIL proposé par EKSAE (Election - Etat civil – Cimetière – Population – recensement citoyens) d'une durée de 4 ans :
  - Prestations de mise en œuvre : 2 100.00 € HT – 2 520.00 € TTC
  - Abonnement mensuel : 275.00 € HT – 330.00 € TTC
- Décision n° 2021-20 – Contrat de service informatique Assistance DSN mensuelle proposé par EKSAE : 2415.00 € HT.
- Décision n° 2021-21 – Convention de billetterie proposée par l'Office de Tourisme de Saint-Etienne Métropole pour les spectacles de la saison culturelle de Saint-Galmier 2021-2022, moyennant une commission de 10%.
- Décision n° 2021-22 – Contrat pour un abonnement d'entretien proposé par Rhône-Alpes Ascenseurs pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une redevance annuelle s'élevant à 3 210.00 € HT.
- Décision n° 2021-23 – Signature d'avenants aux marchés de travaux pour la réalisation des tennis couverts sur le site de Préchâteau :
  - Avenant n°1 au marché de travaux de l'entreprise SMC2 - Lot 3 - Bâtiment sportif :

Montant marché initial :	411 628.98 € HT
Avenant n° 1 :	5 300.10 € HT
Nouveau montant :	416 929.08 € HT
  - Avenant n°1 au marché de travaux de l'entreprise NOALLY - Lot 9 – Electricité :

Montant marché initial :	35 376.73 € HT
Avenant n° 1 :	1 362.00 € HT
Nouveau montant :	36 738.73 € HT
  - Avenant n°1 au marché de travaux de l'entreprise SMT - Lot 10 - Chauffage :

Montant marché initial :	40 773.00 € HT
Avenant n° 1 :	2 992.00 € HT
Nouveau montant :	43 765.00 € HT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210311-21-03-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2021

Affichage : 15/03/2021

- Avenant n°1 au marché de travaux de l'entreprise LACHAND - Lot 2 - Maçonnerie :
  - Montant marché initial : 131 687.38 € HT
  - Avenant n° 1 : 4 341.10 € HT
  - Nouveau montant : 136 028.48 € HT
  
- Avenant n°3 au marché de travaux de l'entreprise TP CONVERT - Lot 1 - Terrassement :
  - Montant marché initial : 140 088.00 € HT
  - Montant marché suite avenant 2 : 158 661.50 € HT
  - Avenant n°3 : 2 000.00 € HT
  - Nouveau montant : 160 661.50 € HT
  
- Décision n° 2021-24 – Signature d'avenants aux marchés de travaux dans le cadre de l'aménagement de locaux associatifs et archives au Cloître, suite à une erreur dans le Rapport d'Analyse des Offres établi par le Maître d'Œuvre. Les montants des colonnes Tranche Conditionnelle 2 et Tranche Conditionnelle 3 ont été inversés sur les lots 5 et 6. Les avenants visent à rectifier les montants des deux tranches conditionnelles :
  - Avenant n° 1 au Lot 5 – Métallerie – Menuiseries extérieures – MICHOLET METALLERIE :
    - (Pour rappel :
    - Montant initial tranche ferme 1 : 43 958.16 € HT)
    - Nouveau montant Tranche conditionnelle 2 : 10 334.60 € HT
    - Nouveau montant Tranche conditionnelle 3 : 5 925.24 € HT
  
  - Avenant n° 2 au Lot 6 – Menuiserie intérieure bois – MENUISERIE DU FOREZ :
    - Pour rappel :
    - Montant initial tranche ferme 1 : 6 510.65 € HT
    - Avenant n° 1 : 1 475.60 € HT
    - Nouveau montant Tranche ferme 1 : 7 986.25 € HT
  
    - Nouveau montant Tranche conditionnelle 2 : 8 523.50 € HT
    - Nouveau montant Tranche conditionnelle 3 : 10 633.50 € HT
  
- Décision n° 2021-25 – Contrat SOCOTEC pour la réalisation d'une campagne de dépistage du radon sur 3 ERP (Le Petit Prince – La Colombe – Les Petits Galopins) pour un montant s'élevant à 1 970.00 € HT.
- Décision n° 2021-26 – Convention Supermarché CASINO pour l'administration de cartes privatives pour la station d'essence.
- Décision n° 2021-27 – Contrat d'entretien de la balayeuse par la Société MATHIEU pour une redevance annuelle de 5 395 € HT.
- Décision n° 2021-28 – Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux au Pôle des services au SIMA Coise pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021. Montant du loyer annuel : 7 945.89 € TTC.
- Décision n° 2021-29 – Renouvellement du contrat SVP pour une durée de trois ans avec une redevance mensuelle de 682.97 € HT.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 15 mars 2021.

LE MAIRE,  
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210311-21-03-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2021

Affichage : 15/03/2021